

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 08.114

L'An deux Mille Huit, le 29 août à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 22 août 2008

DATE D'AFFICHAGE

Le 22 août 2008

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, Mme LECOMTE, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, M. LABIA, adjoints,

Mme BOURDEAU-BOROWSKY, M. CAU, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, M. COEURET, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. FILOCHE, M. GONZALEZ, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, M. MERLE, Mme MONNEREAU, Mme PELLET, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, M. RICH, Mme WILLMANN, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme CHABANEAU représentée par Mme CROUÉ
Mme LEFEBVRE représentée par Mme FAUQUET-MOLL
Mme LIGEARD représentée par M. GONZALEZ

ETAIENT ABSENTS – EXCUSES : Mlle BARRAUD-DUCHERON, M. CHABASSE

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 31

M. RICH a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : Participation de la ville à l'édition d'un guide Gallimard "Villes et pays d'art et d'histoire"

RAPPORTEUR : Madame WILLMANN

VOTE : UNANIMITE

L'Association Nationale des Villes et Pays d'Art et d'Histoire et des Villes à Secteurs Sauvegardés et Protégés (ANVPAH et VSSP) a engagé, auprès des éditions Gallimard, une démarche en vue de la réalisation d'un guide de 576 à 852 pages, présentant les villes et pays d'art et d'histoire et les villes à secteurs sauvegardés.

Pour la réussite du projet, ce guide se doit de présenter au minimum les cent dix villes et territoires français remarquables pour leur politique patrimoniale, membres ou non de l'association nationale.

Cette opération particulièrement intéressante nécessite l'engagement, par délibération, de chacun des territoires et villes qui souhaitent être présentés dans ce guide.

La maîtrise d'ouvrage de l'édition est confiée à l'Association Nationale des Villes et Pays d'Art et d'Histoire et des Villes à Secteurs Sauvegardés et Protégés qui assurera le relais entre les villes, les Pays et l'éditeur (Gallimard Loisirs), une convention étant établie entre les villes, les Pays et l'Association.

Contenu technique de la proposition :

- Le guide sera publié au printemps 2009 et sa rédaction assurée par l'éditeur
- En se référant au modèle du Guide Gallimard des Parcs Naturels Régionaux ou de celui de la France des Forêts, il comportera une introduction encyclopédique de cent pages et chaque ville ou territoire adhérant au projet sera présenté sur quatre pages
- Son prix de vente public sera de 30 €
- Chaque ville et territoire engagé recevra des éditions Gallimard un minimum de cent trente exemplaires en échange de sa participation
- Chaque ville et territoire peut souscrire dès son engagement à une quantité supérieure à cent trente exemplaires moyennant un prix de 15 €TTC par unité supplémentaire
- La ville ou Pays pourra acquérir, tout au long de la vie du guide, de nouveaux exemplaires à 50% de leur prix de vente, soit un prix préférentiel maximum de 15 € TTC. Cette possibilité est offerte dès la parution de l'ouvrage
- Pendant cinq ans après la parution, pour sa communication, la ville ou le Pays pourra acquérir l'iconographie de cet ouvrage, produite par l'éditeur à 20% de sa valeur "normale" de cession, l'éditeur abandonnant ses droits et prenant en charge une moitié de ceux de ses auteurs.

Contenu financier de la proposition :

- Le coût minimum total de l'opération est estimé à 475 000 €HT
- Le financement est assuré par une participation des villes et territoires et par la société Gallimard
- L'ouvrage sera distribué dans toute la France et dans les pays francophones (Belgique, Luxembourg, Suisse, Québec)
- Pour figurer dans le guide Gallimard et bénéficier des conditions énoncées ci-dessus, la participation pour chaque ville ou Pays est au minimum de 1 950 €TTC, avec, en contrepartie un minimum de cent trente exemplaires à 15 €TTC l'unité. Les fonds seront versés directement à la société Gallimard Loisirs.

Sur la base de cent dix villes et territoires, base minimum nécessaire, les collectivités apporteront une somme de 214 500 €TTC, soit 45% du montant total HT.

Les éditions Gallimard Loisirs s'engagent à rembourser intégralement la collectivité en cas d'abandon du projet, quel qu'en soit le motif.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer une convention à intervenir avec l'Association Nationale des Villes et Pays d'Art et d'Histoire et des Villes à Secteurs Sauvegardés et Protégés (ANVPAH et VSSP), en vue de la réalisation, par les éditions Gallimard Loisirs, d'un guide présentant les villes et pays d'art et d'histoire et les villes à secteurs sauvegardés "France : Villes et pays d'art et d'histoire", moyennant une participation de la ville de 1 950 €TTC.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 2 septembre 2008

Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint,
Henri LE GUEUT